

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2018_052

L'an deux mille dix huit, le cinq avril, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 29/03/2018

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 82 - votants : 99

OBJET : TARIF CADRE DES CESSIONS DU FONCIER ÉCONOMIQUE

PRESENTS :

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, PRELON Patrick, UZEL Anthony, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, AUDIBERT Geneviève, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNLY Patrice, CHOVIN Claude, PEYRARD Marylène, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROUSSE Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, BARTHELON Bernard, ROLLET Brigitte, AGRAIN Françoise, BONNEMAYRE Jacques, BRARD Lionel, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, MOUNIER Françoise, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, PUGEAT Véronique, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur SIEGEL Patrick a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Monsieur COLLIGNON Bernard a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame AUDIBERT Geneviève
Monsieur BUIS Pierre a donné pouvoir à monsieur RIPOCHE Bernard
Monsieur PELAT Bernard a donné pouvoir à monsieur CHOVIN Claude
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à madame BROUSSE Nathalie
Monsieur ROBERT David a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe
Monsieur LABRIET Gérard a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid

En 2016, Valence Romans Agglomération s'est dotée d'une grille tarifaire qui découlait de l'élaboration d'un schéma directeur des Zones d'Activités. Ce schéma directeur a permis de définir un portefeuille structuré et cohérent de parcs d'activités sur l'ensemble du territoire.

2017 a vu l'intégration du parc d'activités de Rovaltain dans le giron communautaire, mais aussi le transfert de certaines zones d'activité communales pour répondre aux exigences de la loi NOTRE.

Compte tenu de ces éléments nouveaux, il est nécessaire de procéder à une réactualisation de la grille tarifaire qui permettra par ailleurs :

- de procéder à une augmentation progressive du prix du foncier sur notre territoire,
- de permettre l'intégration de l'offre foncière de Rovaltain et des zones d'activités loi NOTRE,
- de poursuivre la « spécification » de l'offre de foncier économique,
- de poursuivre la convergence de la tarification des zones similaires en termes de typologie, de prestations, de localisation et d'accessibilité.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé la nouvelle grille tarifaire ci-dessous pour les lots n'ayant pas fait l'objet de décision de cession avant le 1^{er} juin 2018.

Conformément à la délibération de délégation de pouvoir au Président, ce dernier pourra prendre toute décision relative aux cessions immobilières proposées à un prix supérieur ou égal aux tarifs cadres proposés.

VENTE

ZONE D'ACTIVITES	COMMUNE	PRIX DE VENTE		VOCATION DE LA ZA
Quartier du 45ème Parallèle	Alixan - Rovaltain	45€ le m ² de terrain		industrielle
Zone de loisirs	Bourg-de-Péage	80€ le m ² de plancher		loisirs
Parc de l'Armailler	Bourg-lès-Valence	40€ le m ² de terrain		industrielle / artisanat
Gouvernaux / La Grue	Chabeuil	30€ le m ² de terrain		mixte
Porte du Vercors	Châteauneuf sur Isère	40€ le m ² de terrain		industrielle / artisanat
Zone des Bouviers	Clérieux	23€ le m ² de terrain		mixte
Parc des Caires	Etoile sur Rhône	30€ le m ² de terrain		logistique
Les Monts du Matin	La Baume d'Hostun - Eymeux	23 € le m ² de terrain		industrielle / artisanat
Zone des Revols	Mours-St-Eusèbe	29€ le m ² de terrain		artisanale
Chaffit - La Motte Sud	Portes-lès-Valence	35€ le m ² de terrain		logistique
Parc de Morlon	Portes-lès-Valence	35€ le m ² de terrain		artisanale
Zones des Allobroges et des Chasses	Romans	35€ le m ² de terrain		industrielle / artisanat
Zone horticole les Teppes	Romans	2,70€ le m ² de terrain		horticole
Rochevide	Romans	53€ le m ² de terrain		tertiaire
La Croix de Lettrat	Triors	23€ le m ² de terrain		artisanale
Zone de Briffaut	Valence	40€ le m ² de terrain		industrielle / artisanat
Parc multimodal La Motte Nord	Valence	Lots d'une superficie inférieure ou égale à 3 ha	35€ le m ² de terrain	logistique
		Lots d'une superficie supérieure à 3 hectares	30€ le m ² de terrain	logistique
Parc de Lautagne	Valence	60€ le m ² de terrain		tertiaire / technologique
Zone de Mozart	Valence	40€ le m ² de terrain		industrielle / mixte

BAIL A CONSTRUCTION

ZONE ECONOMIQUE	COMMUNE	LOYER	VOCATION DE LA ZA
Quartier Pierre-Gilles de Gennes	Alixan - Rovaltain	80€ le m ² de plancher	tertiaire
Quartier de la Correspondance	Alixan - Rovaltain	Part fixe : 140€ le m ² de plancher Part variable selon la performance énergétique du bâtiment : 30€ le m ² de plancher	tertiaire

Vu l'exposé ci-avant,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Pour : 99 voix

DECIDE :

- de fixer le tarif cadre des cessions du foncier économique, applicable à compter du 1^{er} juin 2018, comme présenté ci-avant,
- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 12 avril 2018
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo
Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10388
26958 Valence Cedex 09